

ADULTES HANDICAPES
CONTINUE DES ACTIONS EDUCATIVES

C'est tout naturellement que l'A.N.C.E. s'est intéressée au devenir des handicapés adultes et pense que tout doit être mis en oeuvre pour qu'ils puissent avoir leur place dans la société : qu'à tous soit assurée la sécurité de l'existence dans la dignité et le respect de la personne.

L'A.N.C.E. rejette la notion d'inéducabilité même pour les personnes les plus gravement handicapées telles que celles accueillies dans les Maisons d'Accueil Spécialisées.

L'action éducative doit être globale, permanente, continue, personnalisée voire institutionnalisée. C'est à dire qu'elle doit se manifester dans toutes les structures : qu'elles soient de travail, de loisirs, d'hébergement.

Elle doit se prolonger au-delà de l'institution : dans la famille et être prise en compte par l'environnement humain.

Pour que cette action éducative au sens large du terme, soit efficace, il est nécessaire de prendre en compte les désirs et les demandes des adultes, d'être à leur écoute, de tenir compte de leurs besoins.

La prise en compte des désirs exprimés par les parents ou les personnes de leur environnement social ne pourra aller à l'encontre de leurs propres désirs d'adultes.

L'action éducative à mener auprès des adultes ne peut se concevoir en référence à celle des adolescents, encore moins à celle des enfants. Elle doit être conçue dans l'esprit d'une éducation permanente.

L'A.N.C.E. rejetant la notion d'inéducabilité, il s'ensuit que tous les handicapés reçus dans les établissements sont concernés par l'action éducative et que tous les établissements pour adultes doivent "fonctionner" en tant que "Communautés Educatives".

Si pour les enfants et adolescents un projet éducatif s'avère nécessaire, pour les adultes les actions doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet de vie et l'adulte, dans la mesure de ses moyens, doit participer pleinement à son élaboration.

Il s'ensuit que les structures de vie (lieux de travail, d'hébergement, de loisirs) doivent être complémentaires dans leurs objectifs. Cette complémentarité doit se retrouver dans l'action des différentes équipes et services oeuvrant à l'intérieur d'une même structure.